

**COMITE LOCAL DES PECHEES MARITIMES
ET DES ELEVAGES MARINS
Quartier AURAY/VANNES
Loi 91 – 411 du 2 mai 1991**

Quiberon le 11 octobre 2010

**Compte rendu de la réunion de la commission Coquilles Saint Jacques du CLPMEM
d'Auray-Vannes du 9 octobre 2010, tenue à l'Ifremer de la Trinité sur Mer.**

Liste des présents :

Ferrero Louis (CLPMEM) ; Jeannes Serge (CLPMEM) ; Courseaux Jean (CLPMEM) ; D'Hardivillé Céline (CLPMEM) ; Guillaumin Gauthier Anne (Criée de Quiberon) ; Bourbon Claude ; Olivier Thierry (Affaires Maritimes) ; Peronnet Isabelle (Ifremer) ; Salaün Michèle (Ifremer) ; Pellouin-Grouhel Anne (Ifremer) ; Bedier Edouard (Ifremer) ; Evrat Franck ; Jacob Thierry ; Le Nain Stéphane.

Membres de la commission :

Beccavin Yann ; Blavec Philippe ; Corno Bertrand ; Hebert Marc ; Henrio Loic ; Le Franc Serge ; Le Gurun Simon ; Le Serre Emmanuel ; Lohezic Michel ; Perron Pascal.

Excusés :

Hazevis Gilles ; Heno Patrice.

Ordre du jour :

Isabelle Peronnet annonce qu'elle prend sa retraite à la fin de l'année et présente Michèle Salaün qui la remplacera sur le dossier Coquilles Saint Jacques dès l'année prochaine.

Edouard Bédier, chef de la station Ifremer de la Trinité sur Mer se présente ainsi qu'Anne Pellouin-Grouhel, chef du laboratoire LER (Laboratoire Environnement Ressources), chargé du suivi de l'état sanitaire des coquillages.

*** Présentation des résultats de la prospection des 20 et 21 septembre 2010 par Michèle Salaün, Ifremer.**

Michèle Salaün présente les résultats de la campagne de prospection qui a eu lieu les 20 et 21 septembre sur le bateau Ar Ribler de Thierry Jacob.

Campagne d'évaluation de stock du gisement de Coquilles St Jacques de Quiberon/Belle-Île (Zones A et B)

20 et 21 Septembre 2010

Michèle Salaün , Daniel Nédelec, Ludovic Bouché, Joël Diméet, Pierre Raguenes
et Armelle Latrouite d'Ifremer
et Céline D'Hardivillé du CLPMEM Auray/Vannes

Nous remercions les pêcheurs et le Comité Local pour leur participation à la
campagne et à sa préparation

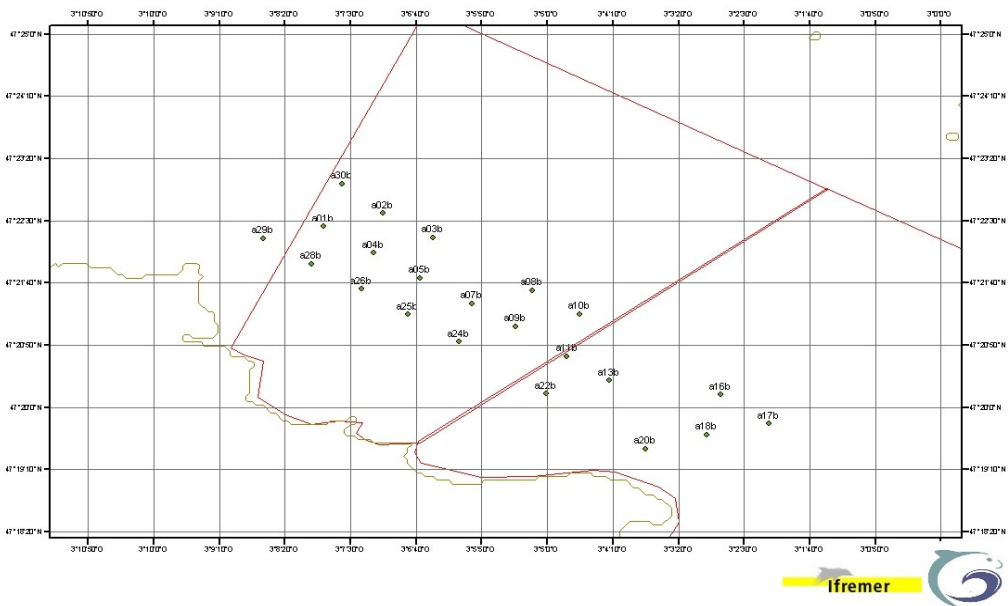


Méthodologie

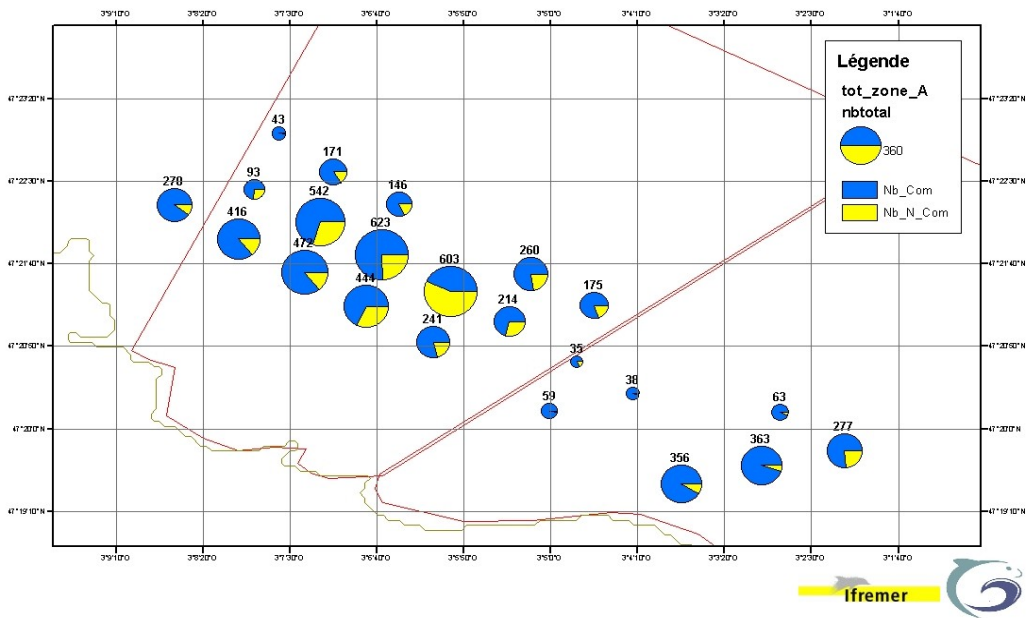


- Deux jours de prospection deux zones retenues (identiques à 2009) :
 - Même navire qu'en 2007, 2008 et 2009 : ER RIBLER
 - Même navire dans les deux zones
- Échantillonnage systématique à l'intérieur de sous zones
 - Longueur des traits : environ 800 m
 - Distance entre chaque trait : au moins 1,5 km en zone A, au moins 1km à Houat et 1,5 km dans le reste de la zone B
- Utilisation de 2 dragues sans volet : 92 mm et 50 mm
- Au total :
 - 22 traits sur la zone A
 - 24 traits sur la zone B

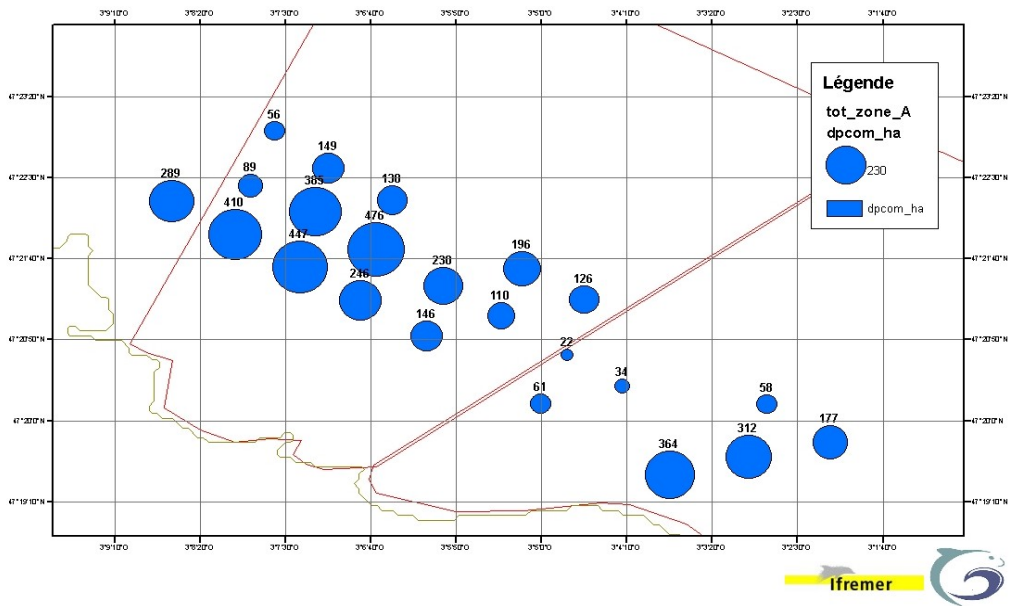
Zone A - Stations échantillonnées



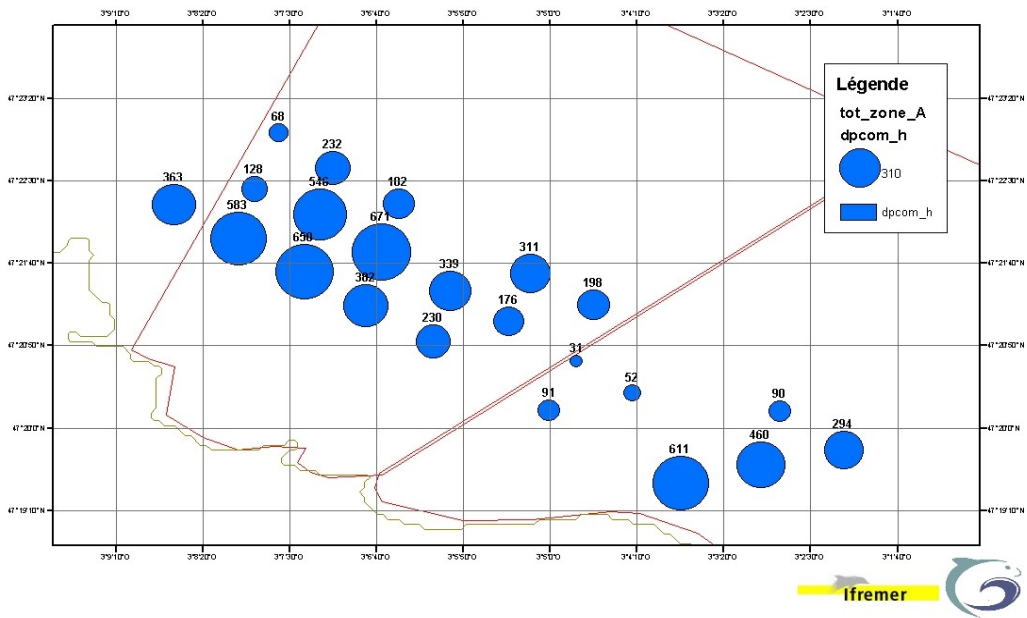
Zone A - Effectifs par trait (dr. 92)



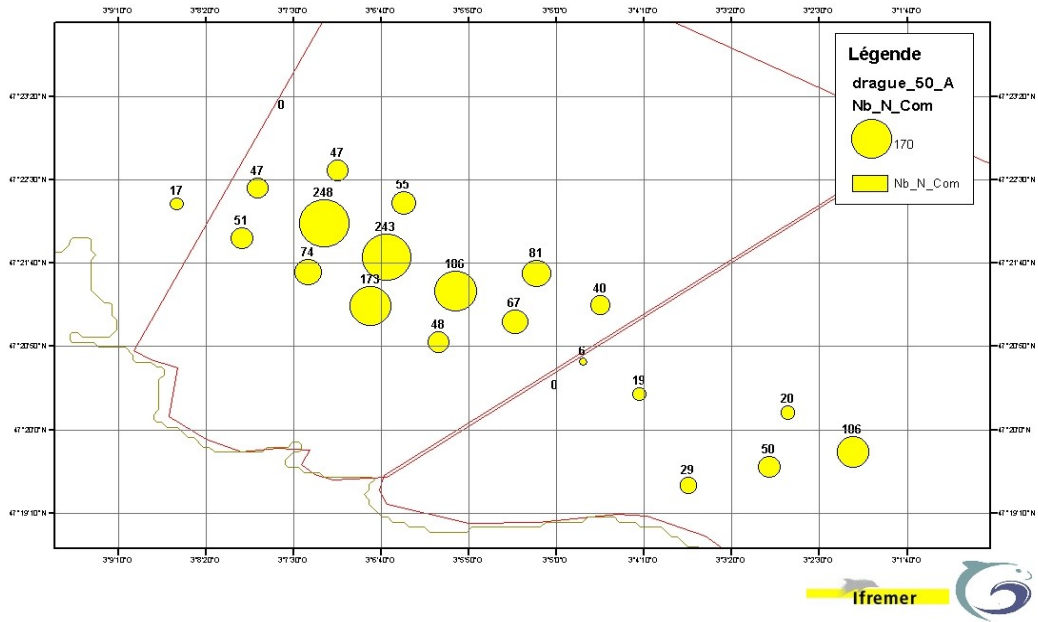
Zone A - Densité de commerciales en Kg/ha



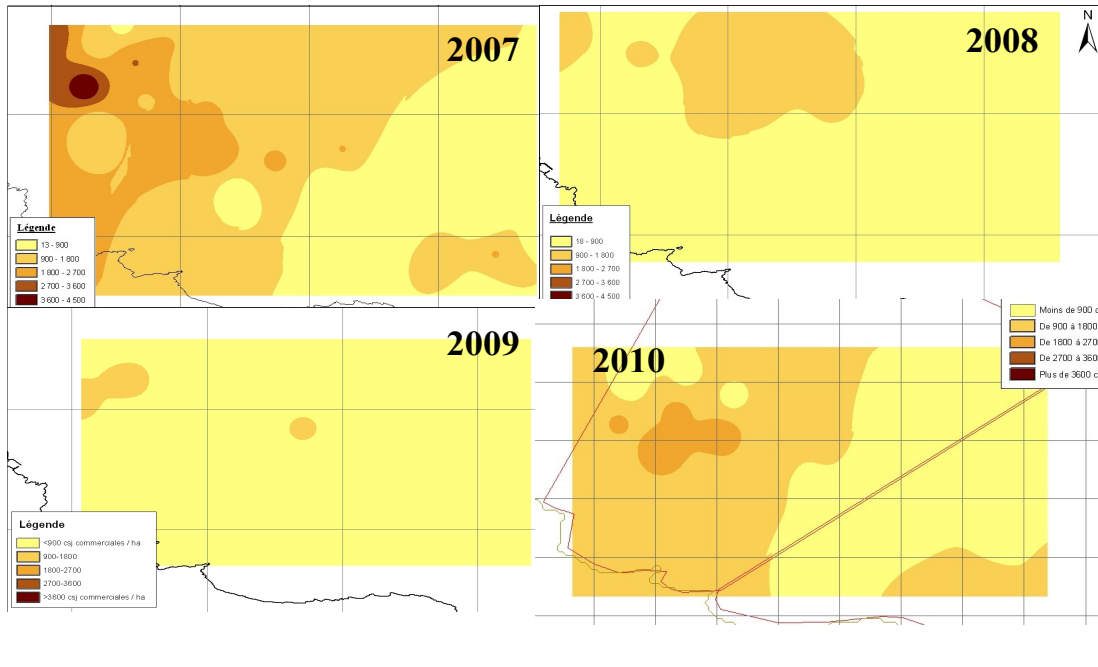
Zone A - Densité de commerciales en Kg/heure



Zone A - Densité de 'petites' en nb/trait (dr. 50)

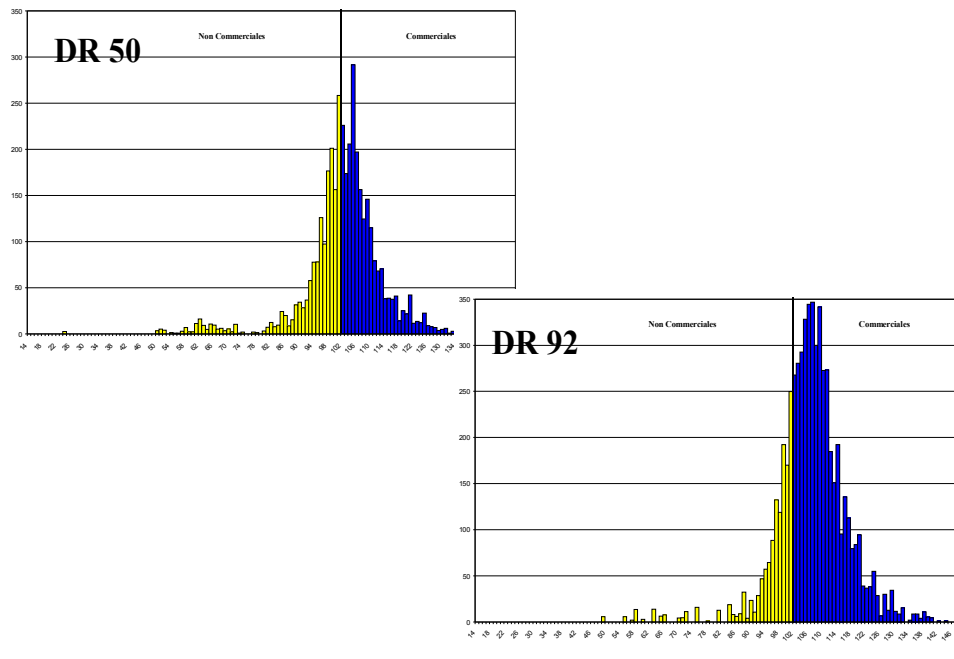


Zone A - Interpolation des densités commerciales en nbre/ha



Zone A - Structure en taille

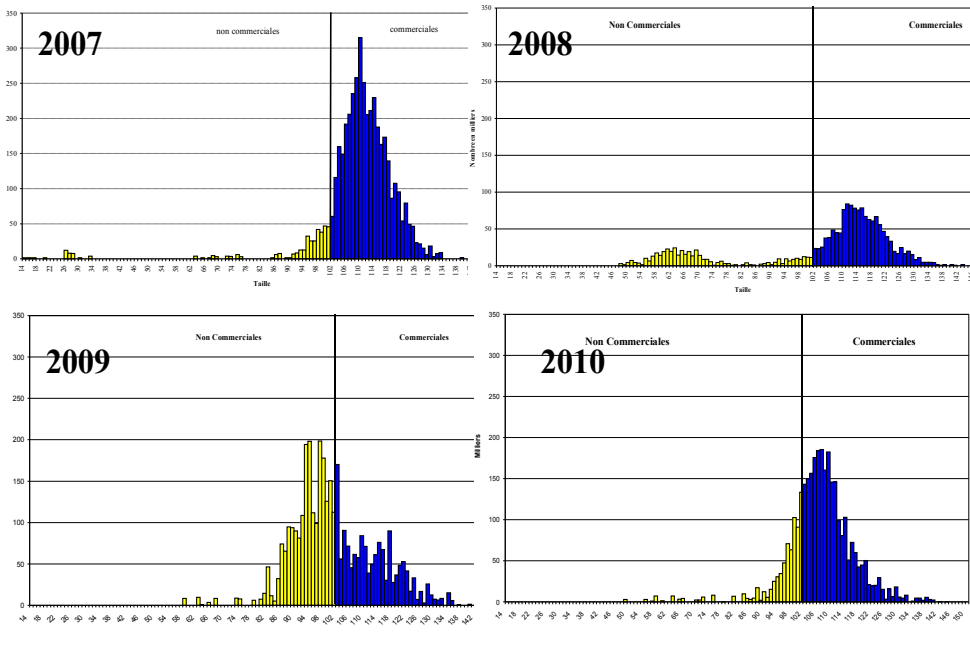
Comparaison D50/D92



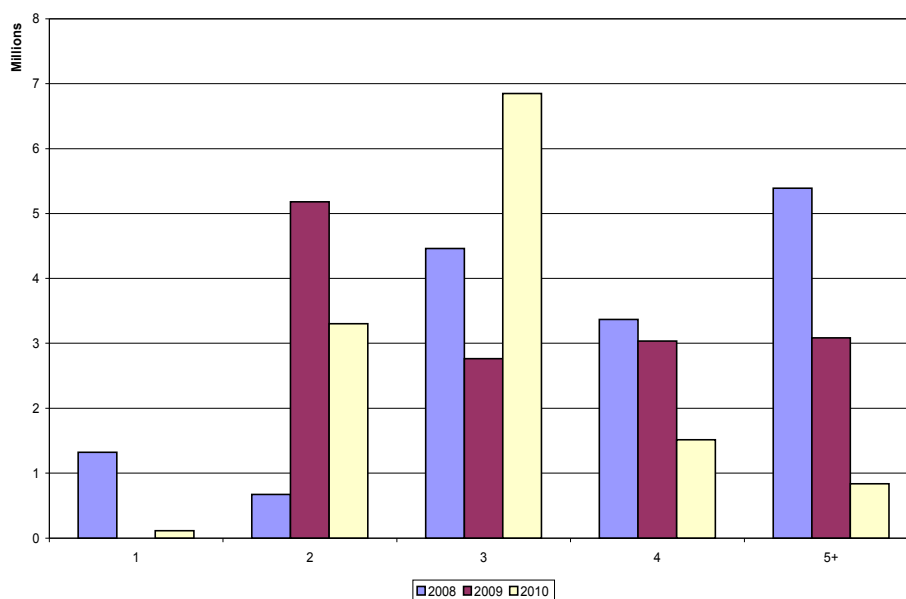
Zone A - Structure en taille

Comparaison 2007/2008/2009/2010

Coquilles Saint-Jacques de Zone A - 2008



Zone A - Structure en âge



Résultats



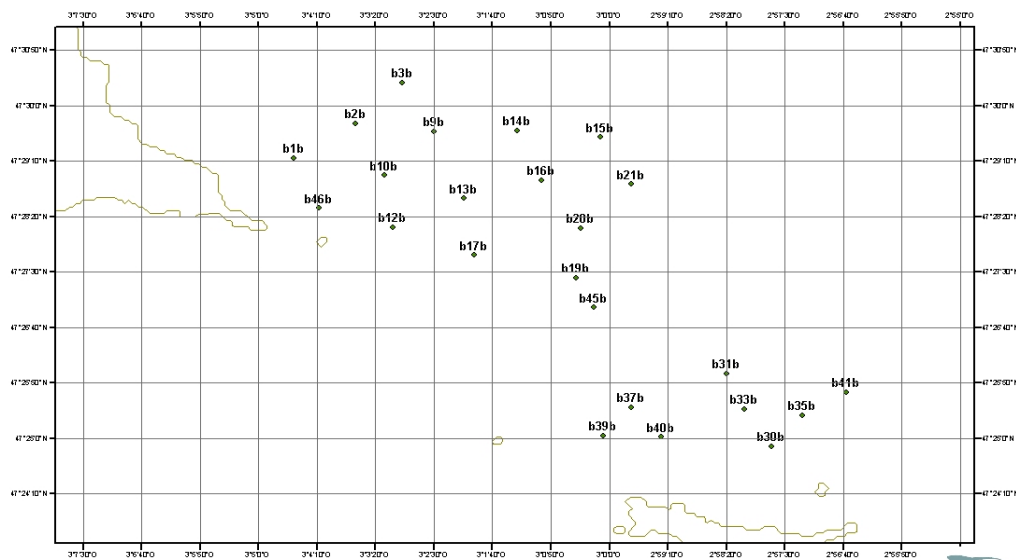
2006	2007	2008	2009	2010	
11 592	11 592	11 592	11 592	11 592	Surface totale (ha)
30 %	30 %	30 %	30 %	30 %	Surface prospectée
20	25	21	22	22	Nb Traits
431 coq 75 Kg	1267 coq 240 Kg	587 coq 130 Kg	430 coq 88 kg	1069 coq 205 kg	Densité com/ha
?	179 coq D50	378 coq D50	848 coq D50	381 coq D50	Densité non com/ha
227 T +/- 95	769 T +/- 234	397 T +/- 63	225 T +/- 36	712 T +/- 98	Biomasse com

Conclusions

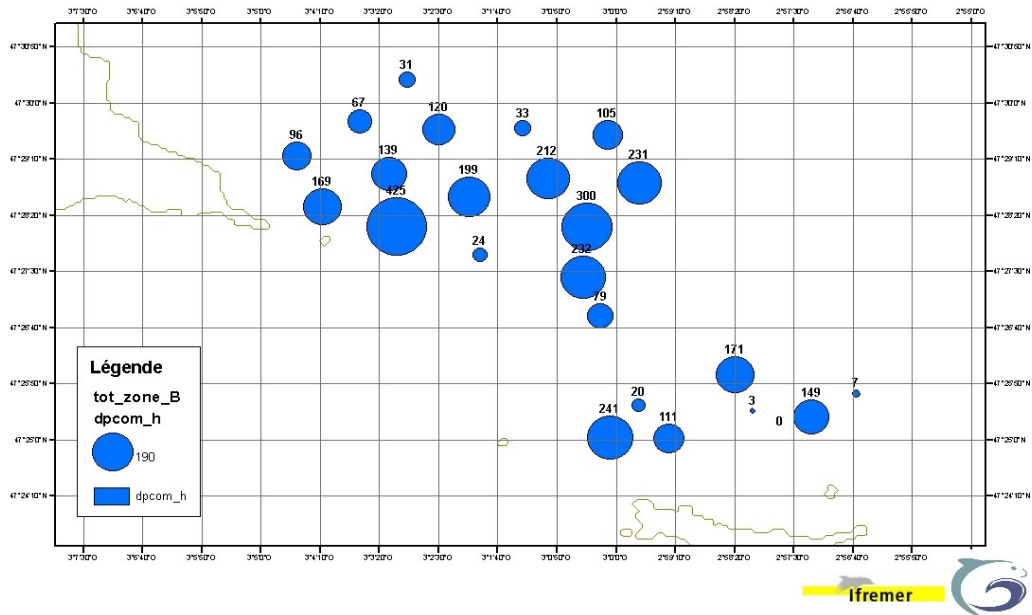


- Densité moyenne commerciale 205 kg/ha
- Biomasse commerciale estimée à 712 T → plus de 3 fois la biomasse de 2009
- Taille moyenne des coq com = 110,3 mm (en 2009, la taille moyenne était de 112,5 et 115.5 mm en 2008)
- Avis favorable d'ouverture. Attention tout de même à l'effort de pêche car les recrutements 2009 et 2010 sont faibles (Conseil : effort de pêche similaire à celui de 2008)

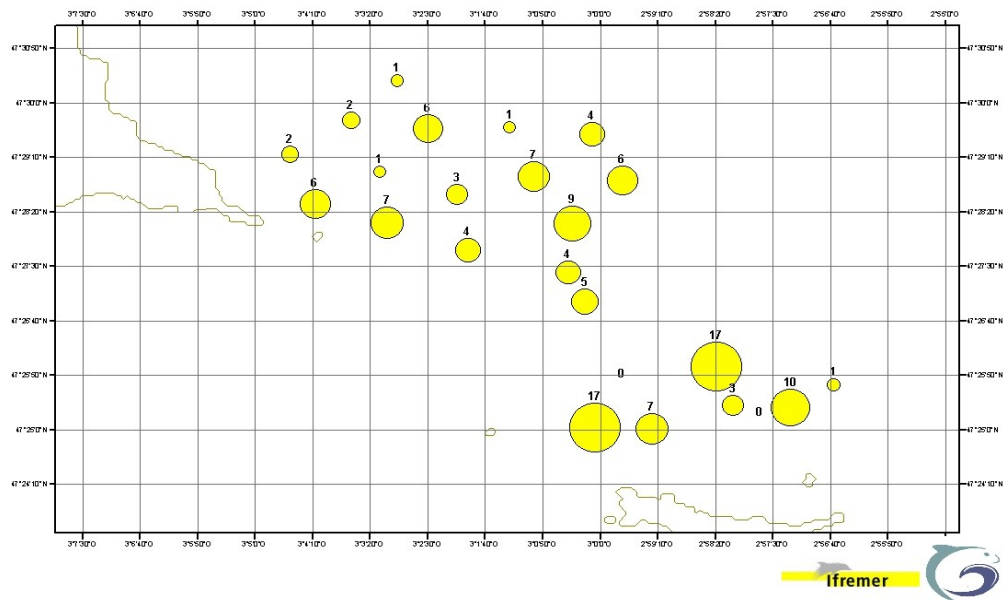
Zone B - Stations échantillonnées



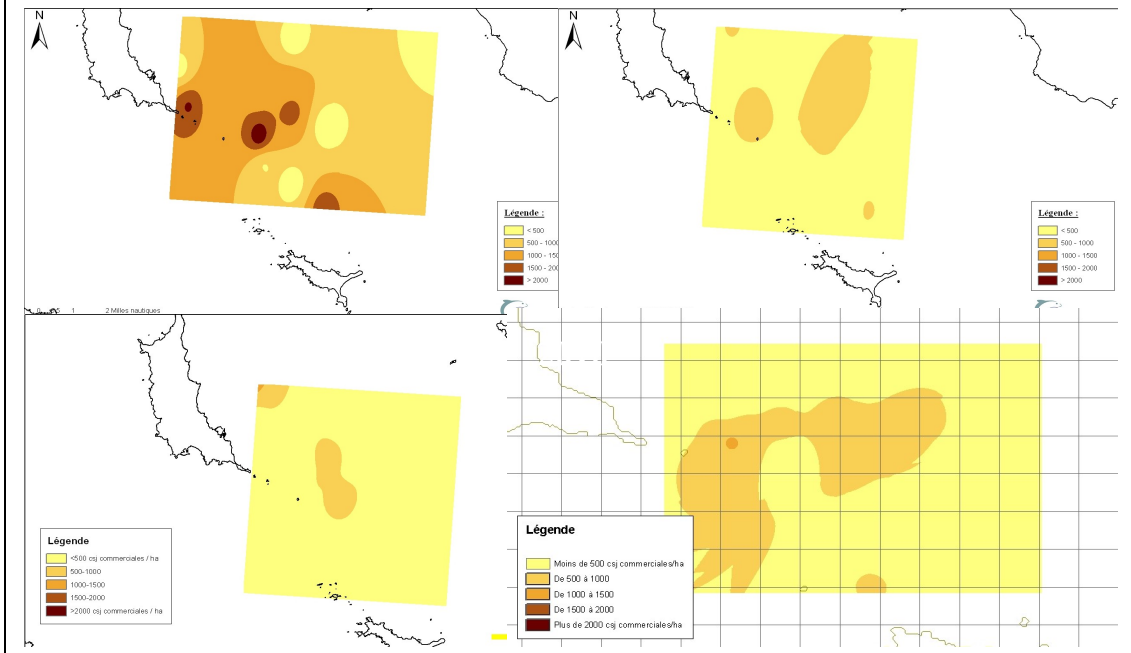
Zone B - Densité de commerciales en Kg/heure



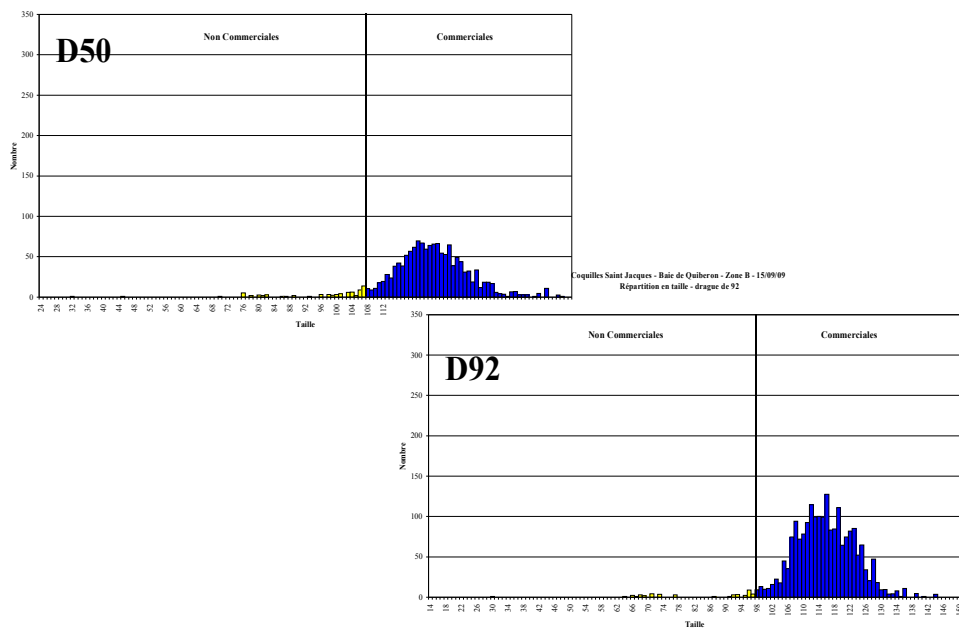
Zone B - Densité de 'petites' en nb/trait (dr. 50)



Zone B - Interpolation des densités commerciales en nbre/ha



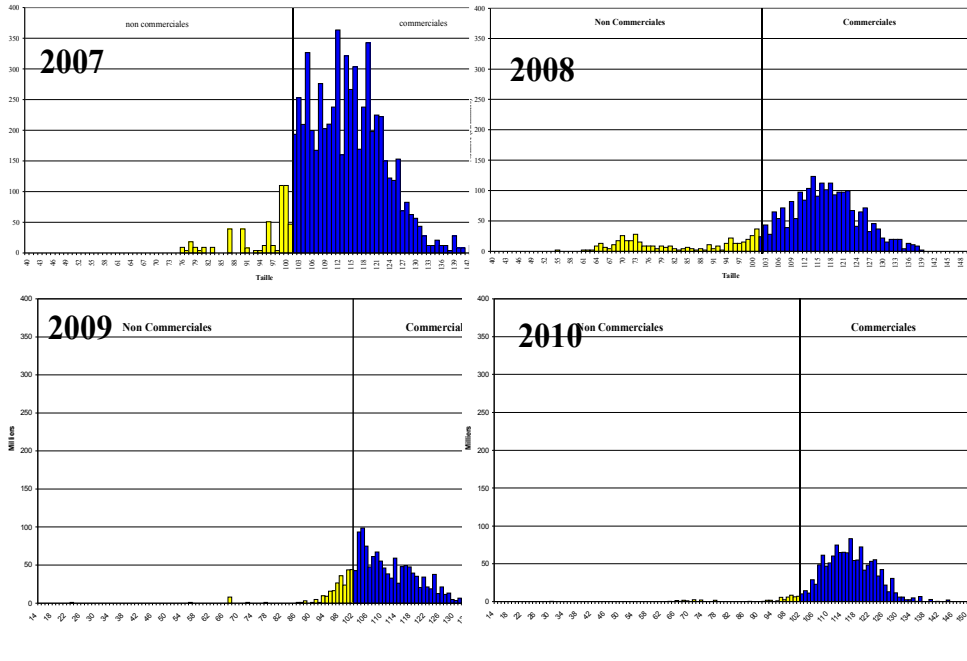
Zone B - Structure en taille Comparaison D50/D92



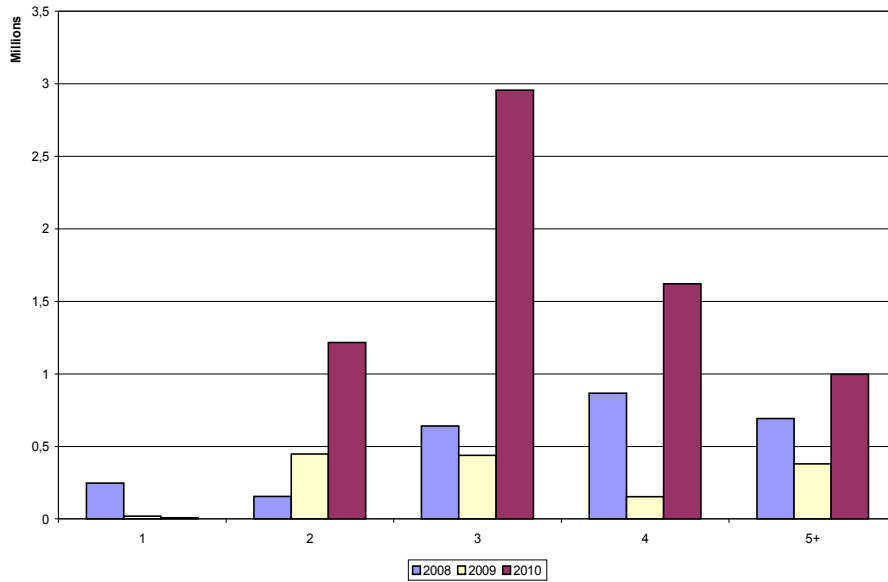
Zone B - Structure en taille



Coquilles Saint Jacques - Gie de Ouhenn - Zone B - 11/09/07
 Répartition en taille
Comparaison 2007/2008/2009
 Coquilles Saint Jacques - Gie de Ouhenn - Zone B - 10/09/08
 Répartition en taille



Zone B - Structure en âge



Résultats



2006	2007	2008	2009	2010	
22 796	22 796	22 796	22 796	22 796	Surface totale (ha)
32 %	41 %	17 %	16 %	15 %	Surface prospectée
24	21	18	21	24	Nb Traits
727 coq 147 Kg	706 coq 185 Kg	348 coq 88 Kg	323 coq 70 Kg	368 coq 89 Kg	Densité com/ha
?	216 coq D50	154 coq D50	119 coq D50	24 coq D50	Densité non com/ha
1150 T +/- 380	1477 T +/- 610	548 T +/- 94	303 T +/- 81	356 T +/- 58	Biomasse com

Conclusions



- Densité moyenne commerciale (89 kg/ha) en légère hausse par rapport à 2009 (70kg/ha)
- Niveau de recrutement très faible
- Biomasse commerciale estimée reste faible : 356 T
- TM des coquilles commerciales en hausse : 116,1 mm en 2010 contre 112,3 en 2009
- Recrutements 2009 et 2010 quasi inexistants. Problème récurrent de recrutement dans la baie.
- Favorable à une ouverture si baisse significative de l'effort de pêche.

La préconisation d'Ifremer est de réduire l'effort de pêche sur les 2 zones A et B afin de garder un reliquat de pêche important. En effet les recrutements 2009 et 2010 sont très faibles et ne pourront pas compenser une mortalité par pêche importante. Dans le cas présent la baisse de stock n'est pas due à une erreur de gestion de la part des pêcheurs mais à des mauvais recrutements sur plusieurs années. La gestion des zones de pêche a permis jusque là

de palier ces mauvais recrutements mais la situation devient préoccupante car peu de jeunes sont observés actuellement. Il est important pour les pêcheurs de continuer ces efforts notamment sur la zone B.

*** Présentation de la situation sanitaire des stocks de coquilles saint jacques par Anne Pellouin-Grouhel, chef du laboratoire LER.**

Contamination des coquilles saint jacques par l'ASP - Bilan 2010

Historique de la contamination des coquillages par l'ASP :

La première découverte de cette toxine remonte à 1987 au Canada où plusieurs personnes ont trouvé la mort après avoir mangé des coquillages atteints. Le responsable est trouvé : l'acide domoïque, thermostable et soluble dans les solvants aqueux produit par *Pseudonitzschia multiseries*.

Actuellement Ifremer fait des prélèvements d'eau tous les 15 jours pour évaluer le nombre de *Pseudonitzschia* dans l'eau. Quand le seuil de 100 000 cellules dans l'eau est atteint, cela déclenche la surveillance sur les coquillages. L'année 2010 a été l'observation des taux les plus forts depuis le début des mesures.

2010 : début mars, première observation au large de la Vendée, puis observation la semaine suivante dans les Pertuis Charentais (entre 100 000 et 400 000 cellules dans l'eau) et enfin à Belle Ile/Etel et jusqu'au Finistère. Les taux importants ont été observés jusque fin avril avec un pic record de plus d'1 million de cellules à Lorient.

La cinétique de décontamination de la coquille saint jacques avec l'ASP est très lente. Cette cinétique en Baie de Quiberon est suivie par le point de Men Er Roué. Il est quasi-impossible de pouvoir ouvrir la pêche cette année.

APG dit que les résultats des comptages de cellules dans l'eau ne sont pas différents des autres années mais que la contamination des coquillages est 10 fois plus importante. Cela s'explique par le fait que l'espèce de *Pseudonitzschia* majoritaire cette année n'est pas *P. pseudodelicatissima* comme les autres années mais *P. australis* qui produit vingt fois plus d'acide domoïque que sa cousine.

Les pêcheurs demandent la raison de ce changement d'espèce majoritaire. APG annonce que l'Ifremer est en train de se pencher sur la question mais n'a pour l'instant aucune réponse précise à donner. Cela est sûrement dû aux conditions environnementales inhabituelles de cette année mais il faut attendre les résultats des recherches sur ce sujet.

*** Louis Ferrero lance le débat autour de l'ouverture d'une nouvelle filière qui pourrait permettre d'ouvrir la pêche des coquilles cette année malgré le taux d'ASP : la commercialisation en noix via les usines de décortilage.**

APG fait un rappel réglementaire sur la commercialisation de coquilles contaminées par l'ASP. Au-delà de 250 mg/kg de chair totale, toute commercialisation est interdite. En deçà, l'Ifremer procède à des analyses sur noix+gonade uniquement. Si le résultat est inférieur à 4,6 mg/kg de noix+gonade, la commercialisation sous forme de noix est possible et l'ouverture des zones de pêche peut être faite. Pour chaque lot pêché, les services vétérinaires doivent faire une mesure et le résultat doit être inférieur à 20 mg/kg de noix+gonade pour que le lot puisse être commercialisé. Chaque lot pêché sera scellé dans le camion jusqu'à l'usine où un agent des services vétérinaires ouvrira les scellés et procédera au test.

L'usine de Brest est prête à acheter 3 tonnes de coquilles de Quiberon par semaine au prix de 2€50. Stéphane Le Nain, mareyeur, est prêt à monter un dossier pour pouvoir décortiquer la coquille contaminée. Si le dossier passe, il est prêt lui aussi à acheter 3 tonnes par semaine. Il

soulève cependant la question des contrôles vétérinaires qui risqueraient d'être un frein à la commercialisation puisque les tests peuvent prendre jusqu'à 5 jours. Si cela n'est pas résolu, il ne pourra pas s'engager à acheter de la coquille. Autre délai, le traitement du dossier de demande du mareyeur qui peut durer jusqu'à 2 mois.

Franck Evrat, du FROM Bretagne (PMA) annonce que les pêcheurs adhérents pourront avoir une aide à la commercialisation (compensation pour le prix bas inférieur au prix de retrait). Mais pour cela il est important de s'y prendre le plus tôt possible pour avoir le temps de chiffrer les compensations et de monter les dossiers nécessaires. LF rappelle que cela ne concerne que peu de monde car sur le quartier d'Auray Vannes, seuls 20% des pêcheurs sont adhérents à une OP.

Anne Guillaumin Gauthier rappelle également que compte tenu de la contamination, les pêcheurs devront débarquer à Port Maria et devront donc s'acquitter des taxes de port. De plus elle met en garde les pêcheurs car jusqu'à présent le prix de retrait était de 2,83 € et le prix moyen de vente à 4 €. Le fait de vendre des coquilles à 2,50 € risque de faire descendre le prix de référence pour les années à venir et ce même s'il n'y a pas de contamination et que les pêcheurs vendent leurs coquilles entières.

Les pêcheurs ne semblent pas d'accord pour vendre leurs coquilles à si bas prix. Les discussions individuelles s'engagent. Marc Hebert met fin à ces discussions en posant une nouvelle question : et si l'année prochaine le même phénomène se reproduisait ? On aurait alors perdu un an en ne décidant pas cette année d'ouvrir cette nouvelle filière.

APG rappelle que cette année *P. australis* a trouvé des conditions favorables pour se développer. Cela ne sera pas forcément la même chose l'année prochaine. On ne peut pas prévoir l'avenir des contaminations ASP.

LF dit qu'il y a une année où la contamination ASP des coquilles avait atteint 80 mg/kg en avril et qu'il avait fallu 8 mois pour pouvoir ouvrir. En 2010, on est monté à 460 mg/kg... Il est donc possible que l'année prochaine, le taux des coquilles ne soit pas descendu en dessous de 20 mg/kg et ce même en l'absence d'une nouvelle contamination en 2011.

Marc Hebert soumet la question au vote de la commission.

Question : Êtes vous pour l'ouverture d'une nouvelle forme de commercialisation (décorticage des coquilles en noix) et donc pour l'ouverture du gisement cette année ?

Pour : 6 ; Contre : 4

A l'unanimité, la décision est prise de vendre le produit de la pêche cette année aux usines de décorticage.

Louis Ferrero dit que le plus dur est à venir car s'il n'y a que 3 tonnes à ramener par semaine, on ne peut pas autoriser tous les bateaux à aller pêcher. Il va falloir établir un tour de pêche. Si on estime à 300 kg la pêche d'un bateau, seuls 10 bateaux pourront aller pêcher...

Il est également précisé que la contribution financière de 700 euros ne sera pas remboursée aux pêcheurs quelque soit la décision d'ouverture.

Sans autre question, la séance est levée à 12h30.

Le président de la commission
Marc Hebert